

VUE D'ENSEMBLE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA PROGRESSION

Le système de contrôle de la progression peut aider le conducteur à manœuvrer sur des surfaces glissantes. Le système fonctionne en marche avant ou en marche arrière à basse vitesse, par exemple, lors du démarrage depuis l'arrêt, lors de la montée ou de la descente d'une pente et lors de la conduite sur des surfaces instables/glissantes, telles que le verglas, la neige, l'herbe, le gravier, le sable, la boue, etc.

Remarque : cette fonction est également connue sous le nom de contrôle de progression sur toutes surfaces (ASPC) ou contrôle de progression tout-terrain (ATPC).

UTILISATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA PROGRESSION



Le bouton du système de contrôle de la progression se trouve sur la console centrale. Voir page **370, COMMANDES CONDUCTEUR**.

Remarque : la ceinture de sécurité du conducteur doit être bouclée et toutes les portes complètement fermées pour activer la fonction.

Appuyez brièvement sur le bouton pour activer le système de contrôle de la progression. L'éclairage à LED du bouton s'allume alors, et un témoin s'allume également sur le panneau d'instruments en guise de confirmation. Voir page **73, TÉMOIN DE BAS NIVEAU DE CARBURANT (ORANGE)**.

Appuyez à nouveau brièvement sur le bouton de contrôle de la progression pour désactiver le système. L'éclairage à LED du bouton et le témoin de contrôle de la progression s'éteignent en guise de confirmation.

Lorsque le contact est coupé, le système de contrôle de la progression est désactivé.

Lorsque le système de contrôle de la progression est activé alors que le véhicule est à l'arrêt, il se met par défaut en mode de contrôle d'adhérence en descente. Le mode de contrôle d'adhérence en descente doit être utilisé lorsque le véhicule est sur le point d'effectuer une descente :

- Sélectionnez la position requise du sélecteur de gamme rotatif.

Remarque : n'importe quelle position du sélecteur de vitesse peut être utilisée, y compris le point mort (N).

- Relâchez le frein de stationnement électrique (EPB) ou la pédale de frein pour permettre au véhicule d'avancer avec la gravité jusqu'à la vitesse minimum de 1,8 km/h (1,1 mi/h).
- Le contrôle de la progression maintient ensuite cette vitesse jusqu'à ce que le système détecte l'utilisation de la pédale d'accélérateur, de la pédale de frein ou du bouton **SET+** du régulateur de vitesse sur le volant.

Remarque : le mode de contrôle d'adhérence en descente se réactive après l'utilisation de la pédale d'accélérateur ou de la pédale de frein.

Système de contrôle de la progression

Remarque : le contrôle de la progression passe en mode de fonctionnement complet lorsqu'il détecte l'utilisation du bouton **SET+** du régulateur de vitesse sur le volant. Voir page **185, RÉGLAGES DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA PROGRESSION.**

Le mode de fonctionnement complet doit être utilisé pour toutes les autres manœuvres nécessitant l'utilisation du contrôle de la progression, par exemple lors d'une montée ou bien d'un démarrage sur une surface plane, etc.

Remarque : le mode de fonctionnement complet n'est pas disponible lorsque le sélecteur de vitesse est au point mort (**N**). Dans ce cas, un message apparaît sur l'afficheur de messages.

Remarque : maintenez la pédale de frein enfoncée tout en appuyant sur le bouton **SET+** avec le véhicule à l'arrêt.

Le système de contrôle de la progression peut également être activé par une brève pression sur le bouton alors que le véhicule est en déplacement, sans qu'il ne soit nécessaire de l'arrêter ou d'utiliser la pédale de frein. La vitesse actuelle du véhicule est ensuite utilisée en tant que vitesse programmée et le système de contrôle de la progression passe par défaut en mode de fonctionnement complet.

Remarque : si les freins du véhicule sont appliqués fermement pendant le fonctionnement du contrôle de la progression, le système quitte le mode de fonctionnement complet et passe en mode de contrôle d'adhérence en descente.

Remarque : si la pédale de frein est enfoncée doucement pendant le fonctionnement du contrôle de la progression, la vitesse cible du véhicule est réduite. Lorsque la pédale de frein est complètement relâchée, le système de contrôle de la progression maintient la vitesse à laquelle la pédale de frein a été relâchée.

Remarque : le conducteur peut neutraliser le système de contrôle de la progression à tout moment, au moyen de la pédale de frein ou de la pédale d'accélérateur.

Remarque : si la vitesse du véhicule dépasse 30 km/h (18,6 mi/h), le système de contrôle de la progression se désactive et passe en mode veille jusqu'à ce que la vitesse du véhicule soit inférieure à 30 km/h (18,6 mi/h).

Remarque : si la vitesse du véhicule dépasse 80 km/h (50 mi/h), le système de contrôle de la progression est désactivé. Si nécessaire, le système doit être rallumé via le bouton de contrôle de la progression.



Le conducteur doit garder le contrôle de l'accélérateur et des freins pendant toute la manœuvre.

Lorsque le système de contrôle de la progression est activé et que la pédale de frein est complètement relâchée, le système contribue à fournir une assistance contrôlée et progressive au véhicule pour les actions suivantes :

- Démarrage depuis la position d'arrêt, en marche avant ou en marche arrière, sur une surface plane, en côte ou en pente.
- Exécution de manœuvres à basse vitesse en marche avant ou en marche arrière.

- Avancer et maintenir une vitesse cible (programmée), jusqu'à un maximum de 30 km/h (18,6 mi/h).

Dans le cas où la température des freins du véhicule dépasserait les limites de fonctionnement normales, un message d'avertissement apparaît sur l'afficheur de messages, indiquant que le système sera momentanément indisponible. Le système de contrôle de la progression se désactive alors progressivement et devient momentanément indisponible. Lorsque les freins retrouvent des températures de fonctionnement normales, le message disparaît et le système de contrôle de la progression reprend son fonctionnement normal, le cas échéant.



N'essayez pas de descendre une pente raide si le système de contrôle de la progression est désactivé ou si le message d'avertissement s'affiche.

RÉGLAGES DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA PROGRESSION

Lorsque le système de contrôle de la progression est activé, la vitesse cible souhaitée (programmée) du véhicule peut être réglée et ajustée via les boutons du régulateur de vitesse, monté sur le côté droit du volant. Voir page 171, **UTILISATION DU RÉGULATEUR DE VITESSE.**

- **SET+** : lorsque le véhicule est en mouvement, appuyez sur ce bouton pour activer le système de contrôle de la progression, pour indiquer que la vitesse cible souhaitée du véhicule doit être réglée et ajustée. Appuyez plusieurs fois sur ce bouton (ou maintenez-le enfoncé) pour augmenter la vitesse cible, jusqu'à une vitesse maximale de 30 km/h (18,6 mi/h). Autrement, lorsque le véhicule avance, appuyez sur le bouton **SET+** pour définir la vitesse actuelle du véhicule comme vitesse programmée.

Remarque : si le véhicule est à l'arrêt, maintenez la pédale de frein enfoncée tout en appuyant sur le bouton **SET+**.

Remarque : une légère pression sur la pédale d'accélérateur neutralise provisoirement la vitesse cible actuellement programmée. Lorsque la pédale d'accélérateur est complètement relâchée, le système de contrôle de la progression revient à la vitesse cible sélectionnée précédemment.

Remarque : selon les spécifications du véhicule, la vitesse programmée s'affiche sous la forme d'un repère sur le compteur de vitesse ou est indiquée sur l'afficheur de messages.

- **(-)** : appuyez plusieurs fois sur ce bouton (ou appuyez sur ce bouton et maintenez-le enfoncé) pour réduire la vitesse cible souhaitée du véhicule, jusqu'à une valeur minimale de 1,8 km/h (1,1 mi/h).

Système de contrôle de la progression

Remarque : appuyez légèrement sur la pédale de frein pour réduire la vitesse cible du véhicule. Lorsque la pédale de frein est complètement relâchée, le système de contrôle de la progression maintient la vitesse à laquelle la pédale de frein a été relâchée. Si la pédale de frein est enfoncée lorsque le système de contrôle de la progression est actif, un léger mouvement d'impulsion peut être ressenti au niveau de la pédale de frein.

- **CAN :** appuyez sur ce bouton pour régler le système de contrôle de la progression sur le mode de commande d'adhérence en descente. Voir page **183, UTILISATION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA PROGRESSION.**
 - **RES :** appuyez sur ce bouton pour reprendre la vitesse programmée, si la vitesse cible du véhicule a été réduite en appuyant doucement sur la pédale de frein.
-  **RES** ne doit être utilisé que si le conducteur connaît la vitesse programmée et a l'intention d'y retourner.

Quand le véhicule roule à des vitesses comprises entre 30 km/h (18,6 mi/h) et 80 km/h (50 mi/h), le fonctionnement du système de contrôle de la progression est suspendu et le système passe en mode veille. Puis, le témoin du système de contrôle de la progression clignote. Le fonctionnement du système de contrôle de la progression reprend si la vitesse du véhicule devient inférieure à 30 km/h (18,6 mi/h), mais ne dépasse pas 80 km/h (50 mi/h). Si la vitesse du véhicule dépasse 80 km/h (50 mi/h), le système de contrôle de la progression est désactivé et le témoin s'éteint. Si nécessaire, le système devra être rallumé.